

N°DCS2025_10_022

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse



Nombre de délégués élus : 49
Nombre de délégués en exercice : 49
Nombre de délégués votants : 9
(9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du lundi 13 octobre 2025

Date de Convocation : 07 octobre 2025

Le quorum n'ayant pas été atteint suite à la première convocation de la séance du Comité Syndical du mercredi premier octobre deux mille vingt-cinq, l'assemblée délibérante a été de nouveau convoqué pour une nouvelle réunion, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

EPCI membres	Délégués titulaires	Présents	Excusés	Absents	Donne pouvoir à	Délégués suppléants	Présents	Absents	Délégués titulaires remplacés
Grand Bourg Agglomération	Henri BERNIGAUD			X		Alain BACONNET		X	
	François BOZONNET			X		Jean-Luc BERNARD	X		Guillaume FAUVET
	Bernard BRIDON	X				Christophe CHARTIER		X	
	Michel CHANEL			X		Isabelle COMTET		X	
	Baptiste DAUJAT		X	X		Yann CUBY		X	
	Guillaume FAUVET		X			Benoît FEUVRIER		X	
	Michel GIVORD			X		Stéphane GEORGE		X	
	Serge GUERIN			X		Magali GRACIO		X	
	Christophe JOLY			X		Christophe LAURENSEN		X	
	Martial LOISY			X		Pascal LEGRAIS-BOUCHER	X		Baptiste DAUJAT
	Franck MOISSON			X		Hubert MARTIN		X	
	Georges PICOT			X		Morgan MERLE		X	
	Françoise POTHIER			X		Jacques MEURENAND		X	
	Fabien RELAVE			X		Arnold MORANDAT		X	
	Jean-Michel SIMONET			X		Fabienne PEDOUX		X	
	Jean-Michel VANDEL			X		Fabien PUVILAND		X	
Communauté Communes de la Dombes	Gérard BRANCHY	X				Olivier BONNEFIN		X	
	Denis CHARNAY			X		Nicolas CLAIR		X	
	Jean-Marc CHATELET	X				Philippe DIARD		X	
	Francis DUMONT			X		Isabelle DUBOIS		X	
	Jean-François FERRIER			X		Gilles DUBOST		X	
	Bernard GILLET			X		Pascale ECORCE		X	
	André GIMOND			X		Pascal GAGNOLET		X	
	Arnaud GRAND			X		Jean-Michel GAUTHIER		X	
	Alain JAYR			X		Christine GRIMOUD		X	
	Ludovic LOREAU			X		Frédéric HAUPERT		X	
	Pascal MANGUELIN			X		Claire JACQUIER		X	
	Gérard MAURE			X		Hervé OTTAVIOLI		X	
	Chantal MUZY			X		Philippe PAILLASSON		X	
	Sonia PERI			X		Philippe PERREAULT		X	
	Laurent PERRADIN			X		Olivier POLLIN		X	
	Philippe POTTIER	X				Hubert SINARDET		X	
	Noël RAVET			X		Didier VANDORT		X	
Communauté Communes de la Veyle	Guillaume AGATY	X				Jean-Claude AUBLANC		X	
	Richard BOACHON			X		Jean-Jacques BILLET		X	
	Paul BOULANGER			X		Bernard CHEVALIER		X	
	Francis BOURGEOIS			X		Stéphanie COURTIAL		X	
	Vincent BROYER			X		Michèle DANNACHER		X	
	Michel DUBOST			X		Julien DAUJAT		X	
	Patrick DURANDIN	X				François GABILLET		X	
	Julien FARGEOT			X		Charlène LABALME		X	
	Jean-Louis GIVORD			X		Jean-Paul LAUNAY		X	
	Pierre GONNARD			X		Joël MONIER	X		Luc MICHEL
	Christian LORIN			X		Florian MOREL		X	
	Jean-Marie MANIGAND			X		Alexandre MUZY		X	
	Luc MICHEL		X			Christian PACCOD		X	
	Dominique MOREL			X		Claude RABUEL		X	
	Vincent MOREL			X		Clément RENOUD		X	
	Leslie VOLATIER			X		Matthieu ROBELIN		X	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi treize octobre, à seize heures, se sont réunis dans les locaux du SMVV, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANCHY, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance :

Patrick DURANDIN

Objet :

Adoption de la proposition de modification statutaire

EXPOSE

Le Président rappelle que pour qu'un changement de statut soit mise en œuvre, le projet de modification statutaire doit être approuvée par les assemblées délibérantes des 3 EPCI composant le Syndicat Mixte Veyle Vivante (SMVV), dans un délai de 3 mois à partir de la délibération favorable du Comité Syndical, et dans les conditions de majorité qualifiée prévues au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 modifiée de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, confiant à titre obligatoire la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) » aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) ;

Vu les délibérations par lesquelles les organes délibérants des EPCI membres du SMVV se sont prononcées sur la représentativité au sein du syndicat ;

Vu la délibération n° DCS2022_07_373 du 12 juillet 2022 désignant de façon permanente le secrétaire de séances des assemblées délibérantes, et de son suppléant en cas d'empêchement ;

Considérant l'assemblée délibérante pléthorique au regard des standards désormais établis au sein des structures gémapiennes, et déséquilibré au regard du poids démographique des territoires concernés ;

Considérant la ventilation des participations financières globalement satisfaisante, mais basée sur une clé de répartition obsolète et inutilement complexe ;

Considérant la nécessité d'adapter les règles de représentativité et de la clé de répartition des participations financières aux standards actuels des structures gémapiennes ;

Considérant le souhait de maintenir à l'identique le périmètre technique et géographique de compétence ;

Considérant le désir de conserver un lien avec le niveau communal, qui ne doit pas être sacrifié par le rééquilibrage de l'assemblée délibérante ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ABROGE la délibération n° 286 en date du 26 juin 2018 ;

ADOpte les nouveaux statuts du Syndicat Mixte Veyle Vivante tels qu'ils ont été proposés aux délégués et annexés à la présente délibération ;

APPROUVE la mise en vigueur de ces nouveaux statuts au **1^{er} avril 2026** ;

AUTORISE le Président à notifier ladite délibération aux EPCI membres du Syndicat Mixte Veyle Vivante.

Fait et délibéré à Mézeriat, l'an, mois et jour susdits.

Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.

Le Président,
Gérard BRANCHY



Le Secrétaire de séance,
Patrick DURANDIN

